



# Communiqué de presse

---

F3C CFDT / Communiqué n°20/Paris, le 10/05/2012 à 16h30

---

## Négociations salariales dans la branche du Sport : enfin un accord !

Un accord salarial a pu être trouvé par l'ensemble des partenaires sociaux avec une augmentation en masse de 2,5 % du SMC (salaire minimum conventionnel).

Cette revalorisation s'effectuera en 2 temps : 1,7 % au 1<sup>er</sup> septembre 2012 et 1,5 % au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

De plus, le calcul des minima annuels pour les salariés du sport professionnel sera porté de 12,32 à 12,6 fois le SMC dès le 1<sup>er</sup> septembre 2012.

Cet accord permet de sortir d'un conflit de plusieurs mois entre les organisations syndicales de salariés et d'employeurs.

La CFDT n'avait pas hésité à dénoncer la pratique des employeurs de confondre négociation et chantage qui avait entraîné les premiers niveaux de la grille salariale en-dessous du niveau du SMIC !

Nous notons que ce dégel a pu prendre forme par la volonté du CNEA à négocier les salaires sans se soucier du positionnement du COSMOS, l'autre organisation d'employeurs représentative de la branche Sport.

Pour la F3C CFDT, cette initiative est à saluer car elle permet de relancer le dialogue social dans la branche du Sport.

Par cet accord, la F3C CFDT estime que tous les partenaires sociaux ont fait preuve de responsabilité pour se donner les moyens d'aborder les futures négociations avec plus de sérénité.

**Contacts :** Jérôme Morin - F3C CFDT : 06 10 62 79 46 ou 06 08 83 82 85 - [jmorin@f3c.cfdt.fr](mailto:jmorin@f3c.cfdt.fr)  
René Fontanarava – F3C CFDT : [rfontanarava@f3c.cfdt.fr](mailto:rfontanarava@f3c.cfdt.fr)